marc
favreau

6310, avenue Somerled
Montréal (Québec) H3X 2B8
Téléphone : 514 596-3384
Télécopieur : 514 788-1671

Séance du conseil d'établissement
Jeudi 12 décembre 2019
Local 116
18 h 30 à 20 h 15

Procès-verbal

Présences :
Représentants de l'école : Éric Dion, Jonathan Brodeur, Paule Légaré, Sandrine Michot et Édith Faner.
Représentants des parents : Nicolas Bernard, Hannah Beattie, David Florin Ioan, Faustine Ignégongba et Geneviève Sormany.

Absence : Catherine Cellier, Claire Kayser

---

1. Ouverture de l'assemblée

1.1 Mot de bienvenue et tour de table
Le président résume les points qui seront abordés pendant la réunion.

1.2 Prise des présences et vérification du quorum
Les présences sont prises et le quorum est atteint.

2. Questions du public

2.1 Pourquoi les parents ne sont-ils pas invités au déjeuner de Noël en classe?
La décision a été prise de façon unanime par les enseignants. Le but n'est pas d'écarter les parents, mais diverses situations regrettables se sont produites dans le passé (inégalités entre les classes; nécessité pour les enseignants de gérer les parents; commentaires déplacés envers les enseignants). Les parents sont toutefois invités au concert de Noël, qui a lieu la même semaine. Il s'agit d'un essai cette année; d'autres formules pourraient être à l'étude l'an prochain. Cette décision ne touche pas les classes de maternelle à l'annexe.

2.2 Pourquoi les repas chauds ne sont-ils pas offerts à l'annexe?
Pour des raisons de salubrité, les employés du service de garde ne sont pas autorisés à transporter la nourriture du bâtiment principal jusqu'à l'annexe.

2.3 En cas de maladie à déclaration obligatoire (dans le cas présent, la coqueluche), quelles sont les mesures prises par l'école?
Lorsqu'il y a deux cas dans une classe, les familles des élèves de cette classe sont avisées, de même que celles de la classe la plus proche. S'il y a plus de cas, le niveau au complet est avisé. Cette fois-ci, deux cas officiels ont été recensés, dont une enseignante qui est en contact avec la plupart des élèves; c'est pourquoi tous les élèves ont été informés.

6310, avenue Somerled
Montréal (Québec) H3X 2B8
Téléphone : 514 696-3384
Télécopieur : 514 788-1671

faits afin de vérifier si le problème est réglé. La CSDM suit la situation de près et effectue des suivis réguliers auprès de M. Dion. Les enseignantes confirment que les mesures temporaires dans les classes et au gymnase sont bien intégrées dans la routine.

6.2 Les paniers de Noël

La collecte de denrées va bon train; une épicerie Metro a fait un don par l'entremise de la Fondation. Les enseignants de l'école procéderont au tri et les paniers seront livrés par MM. Dion et Brodeur.

7. Travaux du conseil

7.1 Dossiers à adopter ou à approuver

7.1.1 Sorties éducatives et récréatives

M. Brodeur souligne ce qui a été ajouté au tableau depuis la dernière réunion et mentionne les deux conférences qui ont eu lieu dans le cadre de la semaine de lutte contre l'intimidation. Le tableau est approuvé.

7.1.2 Enseignement de la sexualité

M. Brodeur présente le document, intitulé *Tableau de planification des apprentissages en éducation à la sexualité*. Il explique qu'il s'agit d'un cadre général formulé par la direction à partir des grands thèmes établis par le ministère; les enseignants de l'école, par niveau, ont rempli le tableau (colonnes *qui*, *quand*, *comment*, *précisions*). Les enseignants sont responsables de s'assurer que l'information est transmise, par eux-mêmes ou par d'autres intervenants; certains jumellent la matière à celle du cours d'ECR. Les professeurs du troisième cycle font souvent appel à la t.s. ou à la psychoéducatrice. Plusieurs enseignants ont d'ailleurs présenté des demandes de formation en la matière. M. Dion mentionne aussi qu'il existe un protocole en cas de « révélation » par un enfant lors d'un cours.

7.1.3 Réglementation du SDG et nouveau tarif à compter du 1er janvier 2020

Mme Faner mentionne la hausse de tarif, qui passe de 8,35 $ à 8,50 $ par jour. Elle décrit aussi les changements qui ont été apportés au règlement depuis la dernière approbation du CÉ, en mai 2019. Il n'y a pas de changement majeur, mais des ajustements ont été faits notamment pour tenir compte de l'ouverture de l'annexe.

8. Informations variées

8.1 Concert de Noël du 18 décembre

M. Dion parle de l'organisation du concert, qui a été planifié par la professeure de musique, avec l'aide de M. Brodeur et de Mme Julie Hébert. Il explique également le choix de l'horaire (en avant-midi).